



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2021 ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LA DDFIP DES ALPES-MARITIMES

### Crise sanitaire, télétravail, accueil du public, prime d'accueil, SGC Plan du Var

Vendredi 5 mars 2021, Mr BRECHARD a convié les organisations syndicales du département à une nouvelle réunion en dehors des instances classiques.

Cela faisait tout pile un mois que nous ne nous étions pas vus de façon informelle avec le commandement de la DDFIP des Alpes-Maritimes.

L'objet de cette réunion était de faire un nouveau point sur la situation sanitaire pour notre direction mais également quelques annonces qui doivent prendre effet dès cette semaine.

Vous retrouverez ci-dessous les différents sujets abordés :

### CAS POSITIFS AU COVID-19

Sur l'ensemble de la DDFIP des Alpes-Maritimes, **77 collègues ont été testés positif depuis le début de l'épidémie**. C'est **11 de plus qu'au dernier comptage** communiqué lors du [CHS-CT qui s'est tenu le 18 février 2021](#).

**3 hospitalisations** ont également été recensées, mais **sans conséquences dramatiques** fort heureusement.

La situation chez nous est donc à l'image des données disponibles pour notre département, qui en font un des endroits du territoire les plus touchés.

### INFORMATIQUE

Sur les **920 matériels susceptibles de permettre le télétravail**, **880 sont désormais déployés**. Il en reste une petite quarantaine en cours d'attribution, ce qui porte à **55 % la capacité de télétravail pour notre direction**. Cela clôture la quatrième vague d'équipement.

Les chefs de service et les EDR sont équipés, l'accent va désormais être mis sur les SIP.

La cinquième vague va bientôt être lancée et un nouveau recensement sera effectué pour trouver des volontaires.

## TÉLÉTRAVAIL

Vous avez certainement tous reçu le **message du DG envoyé jeudi 4 mars 2021** après 19 heures et ce dernier a peut-être inquiété certains collègues.

Il est en effet question, **pour les départements qui sont placés en surveillance renforcée, que « l'objectif de 2 journées de télétravail au moins par semaine » devienne « une obligation dès que cela est possible ».**

Mr BRECHARD n'a jamais été partisan d'une « obligation » en matière de télétravail.

Et ça tombe bien puisque **vos organisations syndicales locales ont toujours porté les revendications suivantes : télétravail sur la base du volontariat uniquement** et, dans le même temps, **pas d'opposition de principe lorsqu'un collègue souhaite télétravailler.**

Mais nous avons bien senti que le vent tournait quelque peu...

Le directeur ne souhaite pas « obliger » mais parle plutôt « d'incitation forte ». Le problème est que la limite entre ces deux notions est très ténue et que cela va beaucoup dépendre des services.

Néanmoins, même si Mr BRECHARD a probablement fait passer un discours plus ferme que d'habitude lors de son audio de vendredi après midi avec les chefs de service, il nous a aussi laissé penser qu'il n'allait rien imposer en s'appuyant sur le « dès que cela est possible » du DG, formulation qui laisse quand même quelques latitudes localement.

**En effet, nous rappelons que pour de nombreuses raisons, le télétravail n'est pas possible ou rendu très difficile pour certains agents : connexion internet défaillante, lieu d'habitation inadapté ou trop « peuplé », sentiment d'isolement, etc.**

Nous avons également fait remarquer à la direction qu'il ne s'agissait pas d'augmenter la quotité de jours télétravaillés pour régler complètement le problème.

En effet si trop de monde télétravaille en même temps, les services sont déserts ces jours-là et peuvent présenter une concentration trop importante (pour ceux dont les locaux sont exigus) le reste du temps.

Tout est donc question d'organisation et d'équilibre entre agents en présentiel, télétravailleurs, charge de travail, missions (télétravaillables ou pas), etc. ce qui rend les choses extrêmement compliquées à gérer pour tout le monde.

**Comme nous ne savons pas comment les choses vont réellement être déclinées dans chaque service, contactez-nous si vous constatez une situation anormale.**

## ACCUEIL DU PUBLIC

Mr BRECHARD nous a annoncé que l'**accueil « classique » du public reprendra dès le mardi 9 mars 2021 dans notre direction et le 10 mars pour Cadeï et Thiers, puisque ces CFP ne reçoivent que sur rendez-vous les mardis.**

**Nous avons de suite fortement réagi dans la mesure où notre département est toujours en « surveillance renforcée », avec confinement le week-end en plus du couvre-feu.**

**Même si nous sommes très attachés à notre mission d'accueil du public dans des conditions correctes et que nous sommes opposés au « tout rendez-vous », il nous apparaît néanmoins tout à fait inopportun de précipiter la réouverture de nos services dans les conditions sanitaires actuelles.**

**Nous avons également fait remarquer que la réouverture « classique » est en totale contradiction avec l'injonction de la DG d'augmenter fortement les jours télétravaillés.**

Mr BRECHARD nous a répondu que nous étions le seul département du territoire métropolitain à ne faire que du tout rendez-vous.

Il a ajouté que si nous avons pu rester dans cette formule aussi longtemps, c'est parce qu'il avait fait valoir notre situation particulière au regard de la crise sanitaire (département très impacté), mais que cette position n'était plus tenable et qu'il lui était désormais imposé de s'aligner sur ce qui se faisait partout ailleurs.

**Il nous a néanmoins affirmé que la sécurité des agents primait et que les conditions d'accueil à l'intérieur de nos sites ne changeraient pas (nombre limité de personnes reçues simultanément dans nos bâtiments).**

**Cela nous a un peu rassuré mais nous lui avons fait remarquer que même s'il n'avait pas prévu de communiquer à l'extérieur sur la réouverture classique (presse, etc.), nous allions de nouveau et très rapidement avoir de longues files d'attentes, sans qu'aucune distanciation ne soit respectée, devant nos plus gros sites...**

En ce qui concerne les **horaires d'ouverture des CFP de Cadeï et Thiers**, nous sommes légèrement en deçà du nombre d'heures préconisé par la centrale pour les villes de plus de 10 000 habitants (18 heures au lieu de 20 minimums).

**Dans l'immédiat, ces horaires restent inchangées, mais lors du prochain CTL (probablement fin mars), l'allongement des plages d'ouverture des lundis, mercredis, jeudis et vendredis sera proposé.**

**Elles passeront probablement de 9h - 12h à 8h30 - 12h, malgré d'autres propositions qui ont été faites par certains agents et que nous avons relayé, sans succès.**

Pour ce qui est de l'harmonisation des plages et horaires d'ouverture pour l'ensemble du département, des groupes de travail seront mis en place.

**Mr BRECHARD semblait pressé de tout faire passer au prochain CTL (situation de Cadeï, Thiers + harmonisation de tout le département), mais nous lui avons dit que cela nous semblait précipité et qu'il valait mieux attendre la fin de la campagne IR pour tout remettre à plat, dans un souci de lisibilité pour le public accueilli.**

Cela permettra aux groupes de travail d'avoir le temps de faire les choses correctement et de façon bien réfléchie, histoire de ne pas procéder par petites retouches trop fréquentes, comme cela a été fait par le passé.

## **FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES**

Le principe de la « task force » (insupportable ce mot...) pour traiter les dossiers (2000 en stock actuellement) est maintenu. Mais Mr BRECHARD nous a confirmé qu'une partie allait probablement retourner dans les SIE.

En ce qui concerne les **contractuels recrutés spécifiquement pour cette mission**, le directeur nous a annoncé qu'ils seraient 6 ou 7 et qu'ils arriveraient le 15 mars pour être formés. En revanche nous n'avons aucune idée du moment où ils commenceront à travailler effectivement.

**Nous nous élevons de nouveau contre cette forme de recrutement dans la mesure où des emplois sont détruits chaque année dans notre administration.**

Nous avons fait remarquer que l'état était prêt à dépenser « un pognon de dingue » dans le recrutement de 250 contractuels (nationalement) et déverser des dizaines de milliards d'euros dans l'économie (qui en a besoin, nous en convenons), alors qu'il nous est régulièrement affirmé que les caisses sont vides lorsqu'il s'agit de nos salaires et promotions.

De plus, une fois cette crise passée, l'économie repartira. Mais certainement pas pour tout le monde puisque les fonctionnaires seront certainement les premiers à la payer durant les décennies à venir...

## PRIME D'ACCUEIL

Dans la semaine nous avons été **alertés par des collègues** qui s'étaient émus et/ou interrogés lorsqu'ils **avaient constaté ne pas avoir perçu l'intégralité de leur prime d'accueil 2020**, traditionnellement versée avec le traitement du mois de février.

**Nous avons fait remonter la chose à la direction** afin de demander quels étaient les sites ainsi que le nombre exact d'agents concernés par cette mesure et quel avait été précisément le mode de calcul des retenues opérées. Nous craignons en effet que cela ait un rapport avec la fermeture des accueils ou encore les ASA du premier confinement.

**Les RH** se sont penchés sur la question et ont effectivement **relevé plusieurs erreurs qui allaient toutes être étudiées.**

**Les collègues seront avisés par la direction concernant leur cas. Certains verront donc leur prime versée en intégralité.**

**Mais Mr MARTINEZ n'a pas exclu que d'autres aient pu toucher le maximum alors qu'ils n'y étaient pas éligibles (en 2020 et auparavant). Pour ces derniers, la direction nous a affirmé qu'il n'y aurait pas de rappel d'indu.** Mais l'année prochaine (2022, gestion 2021), ils verront le montant de leur prime ajustée à son véritable niveau.

Même si la direction a répertorié un certain nombre de cas suite à notre demande, **nous vous invitons** tout de même à **contrôler votre situation et à vous rapprocher des RH** (dans un premier temps), **si vous suspectez une erreur** et avez des interrogations au sujet de cette prime.

**Nous suivrons bien entendu l'évolution de ce dossier et demanderons à la direction un état détaillé des régularisations pour les collègues pénalisés par erreur. En cas de désaccord, vous pourrez bien évidemment nous saisir.**

## FUTUR SGC DE PLAN DU VAR

**Le déménagement des trésoreries concernées** par cette restructuration (Levens, La Tinée, Puget-Théniers et Roquebillière) est **prévu pour le 01/09/2021.**

De façon provisoire, **les agents intégreront des locaux appartenant à la commune** et qui étaient précédemment occupés par des services du Conseil Général (ces derniers déménageant dans des préfabriqués) **en attendant la construction du bâtiment censé regrouper tous ces services d'ici 3 ou 4 ans.**